

Image not found or type unknown



Renseignement pour la carte de séjour vie privée et familiale

Par **camille77**, le **15/06/2016** à **00:21**

Bonsoir

Je suis un sans papier Camerounais résidant en France depuis un an et demi, entré en France sans visa, ma fiancée (Française) et moi sont pacsés le 05 janvier 2016, mais nous vivons ensemble depuis le mois de Septembre 2015. n'ayant comme preuve de vie commune que la CAF au deux noms, l'attestation d'assurance responsabilité civil privé, l'aide médical d'état et ordonnance médical, Est-ce possible d'être régularisé? Est-ce possible d'avoir un titre de séjour Vie Privée et Familiale? Merci d'avance de votre réponse et de vos conseils.